

## CH\_VB 92.3493 vom 27. April 1993

Bundesverwaltung, 1993-04-27, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_92.3493](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_92.3493)

FR: CH\_VB 92.3493 du 27 avril 1993

IT: CH\_VB 92.3493 del 27 aprile 1993

### Erwägungen

#### E. 27

April 1993 257 Motion Rhinow anderen Seite wissen wir alle ebensogut, dass es auch die ökonomische Kohäsion braucht; dass wir auch wirtschaftlich in den betreffenden Sprachgebieten der Minderheiten Voraussetzungen und Rahmenbedingungen schaffen müssen, die eine entsprechende Entwicklung sichern. Denn jede kulturelle Entwicklung setzt gerade auch eine entsprechende Grundlage voraus; und wenn eine Sprache Bestand haben soll, muss sie auch durch Arbeitsplätze in den betreffenden Sprachregionen gesichert sein und dort ihre Anwendung finden können. Das setzt Leistungsbereitschaft der sprachlichen Mehrheiten voraus. Ich spreche bewusst nicht von Opferbereitschaft, denn ich betrachte es als Gut von höchstem staatspolitischen Wert, zusammen mit den Romands, den Tessinern und -vorweg natürlich auch in meinem eigenen Kanton - mit den Romanen und den Italienischbündnern gemeinsam zu diesem Lande gehören zu dürfen, die vom Motionär erwähnte Vielfalt mitleben und miterleben zu dürfen. Ich bitte Sie, in Würdigung dieser Voraussetzungen den Vorstoss als Motion zu überweisen. M.

Petitpierre: Les relations entre les régions linguistiques en Suisse sont menacées moins par l'hostilité que par une indifférence qui est à mon sens tout aussi grave. Il importe de réveiller en nous tous l'intérêt, la curiosité, la sympathie des uns pour les autres, et ceci dans toutes les directions. Il ne serait pas juste de penser que seuls les Alémaniques doivent agir dans ce sens, les Romands à l'égard des Alémaniques, mais aussi à l'égard des italophones et des Romanches, ont beaucoup à faire dans ce sens. Pour se comprendre, il faut naturellement commencer par s'intéresser les uns aux autres. Les questions linguistiques prennent avec le temps une importance particulière pour des raisons, en partie tout au moins, explicables. La Suisse a toujours été caractérisée par des réseaux de relations extrêmement variés qui ont placé les mêmes collectivités et les mêmes personnes tour à tour dans les minorités les plus diverses. La solidité de ce système est garantie aussi longtemps que chacun perd à son tour et gagne à son tour, au gré des valeurs en cause. La complexité est un gage de variété, donc de résistance. Si les multiples réseaux se simplifient ou si les critères d'appartenance aux majorités ou aux minorités se systématisent et se recourent, le danger d'une crise est là, et je pense que c'est le cas aujourd'hui. Avec l'appauvrissement culturel lié au développement assourdissant d'une communication qui compromet le dialogue vrai, le critère des langues tend à prendre une pertinence excessive, parce que dominante, avec tous les risques de rupture que cela implique parce que les autres réseaux ne viennent plus l'équilibrer, le compléter et le corriger. La motion de M. Rhinow vient à son heure dans cette optique aussi. Il importe que la période récente de l'histoire de la Confédération, celle qui suit la Constitution de 1848, soit l'objet d'une attention renouvelée. Pour les latins, elle est décisive en ce sens qu'ils sont entrés volontairement comme minoritaires, et comme minoritaires voulant le rester de leur plein gré, dans la Confédération au nom de l'idée confédérale. Il est temps que dans les quatre régions

linguistiques le goût et la volonté de nous intéresser les uns aux autres se manifeste, que nous pratiquions la curiosité et la sympathie réciproques, que nous redécouvriions ce que nous avons en commun. Ces thèmes me paraissent d'une importance telle que, comme M. Gadiant, je propose que nous acceptions la motion Rhinow. M. Cavadini Jean: Je n'aurais pas pris la parole si dans la réponse du Conseil fédéral la conclusion n'avait pas manqué de me surprendre. On nous dit qu'il convient d'avoir d'autres mandats constitutionnels fédéraux pour être en mesure de répondre à la proposition contenue dans la motion Rhinow que je soutiendrai sous la forme de motion. Mais j'aimerais rappeler que cette motion est issue d'un vote - on a souvent abusé d'adjectif historique, mais je crois que ce 6 décembre 1992 est en tout cas une borne, une borne un peu grise de notre histoire -, et ce vote est d'abord celui d'une profonde équivoque qui a vu, en général, nos compatriotes allemands voter sur une image du pays et, en général, les Suisses romands voter sur un traité. Dès lors, je crois que c'était la révélation d'une incompréhension qui pouvait s'accroître et s'aggraver. Le problème linguistique, on l'a dit, se pose maintenant dans des termes de plus en plus préoccupants; on le sent, on le sait; et l'article 116, sur lequel notre conseil s'était mis rapidement et à l'unanimité d'accord, connaît les pires difficultés du côté de la Chambre du peuple où le principe de la territorialité est fortement battu en brèche. Mais le Conseil fédéral nous dit qu'il doit disposer d'autres mandats constitutionnels pour renforcer la communauté helvétique. Je rappelle que c'est simplement le premier devoir du Conseil fédéral et que la constitution lui permet de le remplir facilement. Cela va du préambule à l'article 2 qui précise: «La Confédération a pour but d'assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger, de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur, de protéger la liberté et les droits des confédérés et d'accroître leur prospérité commune.» Je crois que d'autres mandats constitutionnels dans le domaine culturel - ce qui paraît être souhaité par le Conseil fédéral - contribueraient fortement à l'affaiblissement d'une des forces fondamentales qu'il convient de régénérer, c'est-à-dire le fédéralisme, et tout mandat constitutionnel ne peut, à l'évidence, que contrevenir à cette idée simple et forte. C'est pourquoi je crois que nous pouvons, dans le cadre institutionnel actuel, travailler au renforcement de la communauté et que certaines des propositions contenues dans la motion Rhinow peuvent trouver leur traduction sans l'alourdissement de nouveaux articles constitutionnels sur la culture, sur les langues ou sur la compréhension confédérale. Frau Simmen: Die Motion von Kollege Rhinow und seinen vielen Mitunterzeichnern hat eine Bedeutung, die weit über die unmittelbaren Folgen des 6. Dezember 1992 hinausgeht, die sämtliche Schweizerinnen und Schweizer in all ihren Lebensbereichen berührt. Sie, Frau Bundesrätin, haben mit Recht auf die Notwendigkeit hingewiesen - auch und gerade auf kulturellem Gebiet -, die gegenseitige Kenntnis von Schweizerinnen und Schweizern der verschiedenen Landesteile zu fördern. Wir stellen leider fest, dass die gegenüber früher stark gestiegene Mobilität nicht automatisch auch zu einem gegenseitigen Verständnis führt. Um dieses Verständnis zu wecken und wachzuhalten, sind ständige Anstrengungen und ein langer Atem nötig: Anstrengungen, die - wie das meiste - nicht nur guten Willen, sondern auch finanzielle Mittel erfordern. Die Erfahrungen der letzten Wochen und Monate zeigen leider mit aller Deutlichkeit, dass dann, wenn Bund, Kantone und Gemeinden in finanzielle Engpässe geraten, am vermeintlichen Luxus gespart wird, und darunterfallen immer wieder die kulturellen Bemühungen. Es ist ausserordentlich wichtig, dass wir unseren Anstrengungen, unseren Zielrichtungen, über die wir uns alle einig sind, auch den nötigen Nachdruck verleihen. Aus diesem Grund möchte auch ich mich in die Reihe jener stellen, die für die Ueberweisung als Motion eintreten. Präsident: Ich möchte Sie kurz

darüber informieren, dass wir zu Beginn dieses Jahres beschlossen haben, auch hier in unserem Rat eine Verständigungskommission einzusetzen. Diese Kommission arbeitet sehr intensiv und wird im Herbst einen Bericht mit ganz konkreten Massnahmen abliefern.  
Abstimmung - Vote Für Ueberweisung der Motion

### **E. 32**

Stimmen (Einstimmigkeit) Schluss der Sitzung um 16.40 Uhr La séance est levée à 16 h 40

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Motion Rhinow Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften Motion Rhinow Rapprochement entre communautés linguistiques In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1993 Année Anno Band II Volume Volume Session Aprilsession Session Session d'avril Sessione Sessione di aprile Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 01 Séance Seduta Geschäftsnummer 92.3493 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 27.04.1993 - 14:00 Date Data Seite 254-257 Page Pagina Ref. No 20 022 723 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.